

## Délibération n°2018.00114

Finances - Acomptes sur subventions 2019 - Centre communal d'action sociale et Service d'aide à domicile

Séance du 18 décembre 2018

**Département de la Seine et Marne**

**Arrondissement de Meaux**

**Canton de Mitry-Mory**

**Nombre de Conseillers Municipaux**

en exercice : 33

présents : 24

absents représentés : 8

absent non représenté : 1

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

**PRESENTS :**

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON (jusqu'à la délibération n°2018.00122), Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Vincent BOT, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

**ABSENTS REPRESENTÉS :**

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, Mme Julie MOREL donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Benoît PENEZ, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE

**ABSENTS NON REPRESENTÉS :**

M. Gilbert TROUILLET, M. Guy DARAGON (à partir de la délibération n°2018.00123)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Franck SUREAU

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2018.00114

### Finances - Acomptes sur subventions 2019 - Centre communal d'action sociale et Service d'aide à domicile

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Franck SUREAU, Adjoint au Maire, délégué à la vie des quartiers et aux finances,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,

Considérant l'intérêt de verser des acomptes au Centre communal d'action sociale et au Service d'aide à domicile pour leur permettre de disposer, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2019, d'un fonds de roulement suffisant pour assurer leurs dépenses de fonctionnement du premier trimestre,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale du 11 décembre 2018,

#### **DELIBERE** **A l'unanimité**

**DECIDE** d'accorder des acomptes sur subvention au Centre communal d'action sociale et au Service d'aide à domicile :

- Centre communal d'action social : 50 000€
- Service d'aide à domicile : 100 000€

**DIT** que ces dépenses seront gagées sur les crédits inscrits au budget primitif 2019.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.